KPMG S.A.
Champagne-Ardenne
42 rue de la Paix
BP 3050
10012 Troyes Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 25 82 65 00
Télécopie : +33 (0)3 25 82 65 19
Site internet : www.kpmg.fr

Association Mandataire Judiciaire Aube et Marne dite "A.T. 10-51"

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
Association Mandataire Judiciaire Aube et Marne dite "A.T. 10-51"
192 rue de Preize - 10000 Troyes
Ce rapport contient 21 pages
Référence : FC/LJ 19.05.105

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
Champagne-Ardenne
42 rue de la Paix
BP 3050
10012 Troyes Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 25 82 65 00
Télécopie : +33 (0)3 25 82 65 19
Site internet : www.kpmg.fr

Association Mandataire Judiciaire Aube et Marne dite "A.T. 10-51"

Siège social : 192 rue de Preize - 10000 Troyes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de l'association Mandataire Judiciaire Aube et Marne dite "A.T. 10-51",

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Mandataire Judiciaire Aube et Marne dite "A.T.10-51" relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les produits de tarification.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Troyes, le 27 mai 2019

KPMG S.A.

Frédérique Céleste
Associée

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) ACTIF
Dossier : 2CONSO - Consolidation A.T.10-51 - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

Libellé	Montant brut 2018	Amort. et prov. 2018	Montant net 2018	Montant net 2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	33 959	24 080	9 880	5 061
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions	460 204	65 795	394 409	413 295
Installations techniques, matériels et outillage	1 800	1 800		2
Autres immobilisations corporelles	388 757	286 890	101 867	114 678
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations	89 655		89 655	89 655
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 999		13 999	13 999
TOTAL I	**988 374**	**378 565**	**609 809**	**636 690**
Comptes de liaison (1)				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	**1 866**		**1 866**	
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	6 669		6 669	16 140
Autres créances	33 340		33 340	22 790
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	**731 730**		**731 730**	**771 341**
Charges constatées d'avance	**3 201**		**3 201**	**9 907**
TOTAL III	**776 805**		**776 805**	**820 178**
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I +II+III+IV+V+VI)	**1 765 179**	**378 565**	**1 386 615**	**1 456 867**

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.
(2) Dont à moins d'un an : ..... Dont à plus d'un an : .....
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) PASSIF
Dossier : 2CONSO - Consolidation A.T.10-51 - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

Libellé	Montant net 2018	Montant net 2017
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	**273 492**	**161 037**
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	181 579	181 579
Réserves de compensation	93 139	93 139
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	160 547	160 547
Autres réserves	18 207	18 207
Report a nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	**134 671**	**132 286**
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	**121 528**	**185 226**
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	**-118 196**	**-96 398**
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	**-142 112**	**-83 110**
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées :	**74 349**	**74 349**
dont Couverture du besoin en fonds de roulement		
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations		
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	74 349	74 349
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	**797 205**	**826 863**
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	**89 226**	**80 151**
Fonds dédiés	**11 785**	**11 785**
TOTAL III	**101 010**	**91 936**
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	252 981	265 579
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	28 171	27 657
Dettes sociales et fiscales	202 645	201 613
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		4 028
Autres dettes (5)	4 602	987
Produits constatés d'avance		38 204
TOTAL IV	**488 399**	**538 068**
Ecart de conversion (passif) **TOTAL V**		
TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)	**1 386 615**	**1 456 867**
(1) Dont compte 1201		
et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs.		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an :		
Dont à moins d'un an :		
(5) Dont fonds des majeurs protégés :		

CA Compte de résultat M22 (résultat non affecté) PRODUITS
Dossier : 2CONSO - Consolidation A.T.10-51 - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

PRODUITS	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue :		
- prestations de services		
- divers		
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	1 571 001	1 588 113
Subventions d'exploitations et participations	7 217	39 702
Reprises sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		3 170
Autres produits	976	686
TOTAL I	**1 579 194**	**1 631 671**
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières	1 210	1 210
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	2 202	3 070
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	**3 412**	**4 280**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 001	1 840
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	125	171
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
- reprises sur autres provisions		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	38 204	17 667
Transferts de charges		81
TOTAL III	**40 329**	**19 758**
TOTAL DES PRODUITS	**1 622 935**	**1 655 709**
RESULTAT DEBITEUR = Déficit	**142 112**	**83 110**
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**1 765 048**	**1 738 820**

CA Compte de résultat M22 (résultat non affecté) CHARGES
Dossier : 2CONSO - Consolidation A.T.10-51 - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

CHARGES	Exercice 2018	Exercice 2017
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
Achats non stockés de matières et fournitures	28 188	29 074
Services extérieurs et autres	206 431	207 420
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	81 543	75 757
- autres	8 193	6 226
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	954 577	936 978
- charges sociales	395 291	365 516
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	71 664	62 035
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant		
- pour risques et charges d'exploitation	9 074	10 162
Autres charges	8	5
TOTAL I	**1 754 969**	**1 693 174**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	6 363	6 674
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		648
TOTAL II	**6 363**	**7 322**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	3 716	120
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
- dotations aux autres provisions réglementées		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		38 204
Impôts sur les sociétés		
TOTAL III	**3 716**	**38 324**
TOTAL DES CHARGES	**1 765 048**	**1 738 820**
RESULTAT CREDITEUR = Excédent		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**1 765 048**	**1 738 820**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 Aux comptes annuels présentés en Euros

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

AT10-51

Association Mandataire Judiciaire Aube et Marne

Table des matières

1 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 3

1.1 Evènements principaux de la période 3

1.2 Principes, règles et méthodes comptables 4

1.2.1 Présentation des comptes 4

1.2.2 Méthodes générales 4

1.2.3 Changement de méthode d'évaluation 4

1.2.4 Changement de méthode de présentation 4

1.2.5 Autres informations 5

2 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN 6

2.1 Bilan actif 6

2.1.2 Immobilisations incorporelles 6

2.1.3 Immobilisations corporelles 6

2.1.4 Créances : 7

2.1.5 Compte à terme : 7

2.1.6 SICAV : 7

2.1.7 Charges constatées d'avance 7

2.2 Bilan Passif 8

2.2.1. Fonds associatifs 8

2.2.2 Provisions pour risques et charges 9

2.2.3 Fonds dédiés 10

2.2.4 Dettes 10

3 INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES DE RESULTAT 11

3.3 Passage du résultat comptable au résultat administratif 12

4 AUTRES INFORMATIONS 13

4.1 Contributions volontaires en nature 13

4.2 Engagements financiers 13

4.3 Crédit Bail 13

4.4 Informations relatives à la rémunération des dirigeants 13

1 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Evènements principaux de la période

ABSENCES SALARIES :

Sur le secteur Aube :
Une comptable de l'Aube est absente depuis fin 2017 pour des raisons de santé et son arrêt s'est prolongé sur toute l'année 2018. Elle a été remplacée par différents CDD à temps plein.

Une MJPM est en congé parental à 100% depuis septembre 2017, elle est remplacée par différents CDD à temps plein jusqu'à son retour.

Le Directeur a été absent pendant 2 mois en 2018 et n'a pas été remplacé.

Sur le secteur Marne :

Néant.

DEPARTS :

Sur le secteur Aube :

Nous avons eu le départ d'une MJPM le 1er novembre 2018, après 9 ans passés au sein de l'AT.

Sur le secteur Marne :

Néant

EMBAUCHE SALARIE :

Sur le secteur Aube :
Une MJPM embauchée pour remplacer le poste de MJPM vacant : Elle a pris ses fonctions le
19 novembre 2018. C'est une salariée qui est arrivée avec de l'expérience en tant que MJPM

Sur le secteur Marne :

Néant

DEPART A LA RETRAITE :

Néant

PASSAGE A LA GESTION ELECTRONIQUE DES DONNEES :

Sur le Secteur Aube, nous avons mis en place la GED (Gestion Electronique des Données) sur notre logiciel métier TWIN-CSWIN courant novembre 2017, qui s'est renforcée en qualité sur 2018 et également sur la comptabilité Associative, service MJPM, service ISTF, paie Ressources Humaines avec le logiciel E-dentité du groupe CSWIN à partir du 1er janvier 2018

CREATION DU SERVICE I.S.T.F :
Sur le dernier trimestre 2017, nous avons obtenu une subvention de 39.7K€ pour créer un service ISTF, il a pour but d'aider les tuteurs familiaux.
Il a vraiment débuté en janvier 2018, une mise en place a dû se faire par le MJPM chargé de la mission avec 150 rencontres auprès des tuteurs familiaux sur cette année 2018.
Nous avons perçu sur l'année 2018 une subvention d'un montant de 7.2K€ en complément de la subvention 2017 non utilisée de 38.2K€
Ce service monte en puissance au sein de l'AT10-51 mais pour l'instant ce service n'est pas pérenne, chaque année, nous sommes dans l'attente du renouvellement à savoir si le service va perdurer pour l'année en cours.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :
- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthodes générales

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC)
L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

1.2.3 Changement de méthode d'évaluation

Néant

1.2.4 Changement de méthode de présentation

Néant.

1.2.5 Autres informations

La Loi du 5 mars 2007 sur la Réforme des Tutelles entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2009 nous oblige à intégrer l'ensemble des dispositions inhérentes aux règles budgétaires, comptables et financières des Etablissements et services sociaux et médico-sociaux. (E.S.M.S)
Le Code de l'action sociale et des familles fixe les règles budgétaires, comptables et financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux. Ces règles sont fixées par les articles L 314-1 à L 314-9 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et les articles R 314-1 et suivants des CASF.

Le budget du service est donc présenté dans ce cadre budgétaire normalisé.
Depuis le passage en Dotation Globale de Financement (DGF), le bilan et le compte de résultat sont présentés en consolidés, nous avons procédé à la séparation des comptes selon trois entités :

service MAJEUR AT10-51
Service I.S.T.F
service SIEGE SOCIAL AT10-51

La provision congés payés est comptabilisée en respectant la méthode adoptée selon le cadre du tiers financeur des ETABLISSSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX (E.S.M.S), pour un montant au 31/12/2018 de ➔ **110 470.16 €** charges sociales comprises.

2 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1 Bilan actif

Tableau des immobilisations et amortissements (K€)

K€	31/12/2017	↗	↘	31/12/2018
Immos incorporelles	25	8	-	33
Immos corporelles	814	36	-	850
Immos Corpor. en cours	-	-	-	-
Immos financières	104	-		104
Total Immos brutes	**943**	**44**	-	987
Amortissements	307	71	-	378
Total Immos nettes	**636**	**- 27**		**609**

2.1.2 Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend des logiciels amortis en linéaire sur des durées allant de 2 à 5 ans.

2.1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.
Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.
La principale acquisition concerne la construction et les travaux déjà comptabilisé en partie en travaux en cours à l'exercice précédent.

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant la méthode linéaire :

Constructions	30 ans
Agencements et aménagement des terrains	20 ans
Installations générales, agencements	5 à 20 ans
Matériels de transport neufs	5 ans
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 10 ans

2.1.4 Créances :

Créances €	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	6 669	6 669	
Autres	33 340	33 340	-
Charges constatées d'avance	3 201	3 201	
TOTAL	43 210	43 210	-
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

2.1.5 Compte à terme :

L'AT10-51 n'a plus de comptes à terme sur l'exercice 2018.

2.1.6 SICAV :

Néant.

2.1.7 Charges constatées d'avance

Elles sont principalement constituées de loyers, abonnement téléphonie et de frais de maintenance informatique payés d'avance et qui concernent le premier trimestre 2019 qui s'élèvent à **3 200.70 €.**

2.2 Bilan Passif

2.2.1. Fonds associatifs

Fonds associatifs sans droit de reprise

Libellé €	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de	**161 037**	**113 317**	**862**	**273 492**
Valeur du patrimoine intégré				-
Fonds statutaires				-
Apports sans droit de reprise	*103 967*			*103 967*
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	*57 070*	113 317	862	169 525
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par				-
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				-
Réserves	**453 473**	-		**453 473**
Réserves indisponibles				-
Réserves statutaires ou contractuelles				-
Réserves réglementées				-
Autres réserves	*453 473*	-		*453 473*

(1) Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par

Autres fonds associatifs

Libellé €	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise	-	-	-	
Apports	-			
Subventions d'investissements sur biens renouvelables par l'organisme	-			
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	-			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				-
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'organisme				
Provisions réglementées	**74 349**	-		**74 349**

Report à nouveau avant répartition du résultat

Tableau du report à nouveau avant répartition du résultat €		
Nature du report à nouveau	**Débiteur**	**Créditeur**
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées : - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		**121 528**
Report à nouveau non affecté des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association	**41 420**	**176 091**
Dépenses refusées	**118 196**	
SOLDE	**159 616**	**297 619**

2.2.2 Provisions pour risques et charges

K€	31/12/2017	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31/12/2018
Provisions Créances douteuses Provisions indemnités départ retraite	80	9		89
TOTAL DES PROVISIONS	**80**	**9**	**0**	**89**

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à **89 225.51 €.**
Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'Association à l'âge de la retraite en fonction du taux de rotation des salariés et de table de mortalité, d'un taux d'évolution des rémunérations de **0.5%** et d'un taux d'actualisation de **1,31 %.** Le taux de charges sociales appliqué est de **46%**

2.2.3 Fonds dédiés

Situations / Ressources	Montant total des fonds alloués au 31.12.2017	+	-	Fonds restant à engager en fin d'exercice 2018
Subvention Service d'aide aux tuteurs	38.2		38.2	0
Formation GED	11.8			11.8
TOTAL	**50**		**38.2**	**11.8**

2.2.4 Dettes

Dettes(b) €	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus 1 an	Échéances à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	252 981	13 204	56 170	183 321
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 171	28 171		
Dettes fiscales et sociales	202 645	202 645		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-		
Autres dettes	4 602	4 602		
Produits constatés d'avance	-			
TOTAL	488 399	248 622	56 170	183 321
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	-		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-	-		

3 INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES DE RESULTAT

Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation en €

	31.12.2018
Dotation globale de financement	1 305 776,49
Participation des majeurs	263 048,52
participation des majeurs autres	2 176,13
Subvention service ISTF	7 217,00
Reprise provision	
tranferts de charges	
autres Produits	976,23
TOTAL	**1 579 194,37**

Résultat par activité ou établissement

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion propre		765,75
Gestion sous contrôle de tiers financeur (service MJPM AT10-51	146 644,63	
Service I.S.T.F		3 766,00
Résultat de l'exercice comptable déficitaire	**-142 112,88**	

3.3 Passage du résultat comptable au résultat administratif (résultat sous contrôle tiers financeurs)

*« Le montant des dotations aux amortissements retraitées du résultat comptable

AT 10-51 Etablissements & Services	Résultat Comptable	Provision Congés Payés	Dotations Amortissements *	Reprise du Résultat N-2	CITS	Résultat Administratif
Service Majeur AT 10-51	-146 644,63	5 040,53	13 673,66	79 082,00	16 381,00	-65 229,44
TOTAL GENERAL	-146 644,63	5 040,53	13 673,66	79 082,00	16 381,00	-65 229,44

(13 673.66€) correspond aux dotations aux amortissements des investissements non financés par l'organisme de tutelle et par conséquent imputées sur les réserves d'investissement de l'association. Pour 2018, ce montant inclus à hauteur de 6 400 € la quote-part de la dotation aux amortissements relative aux locaux de la Marne. »

4 AUTRES INFORMATIONS

4.1 Contributions volontaires en nature

Néant.

4.2 Engagements financiers

Néant

4.3 Crédit Bail

Néant

4.4 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevée en 2018 à : **46 816.32 €**